

COMPTE RENDU  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
07 octobre 2019 à 20h30

L'an deux mille dix-neuf, le 07 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation de Frédéric AUBERT, Maire, du 02 octobre 2019.

Présent-e-s : M Frédéric Aubert, Mme Jacqueline Bonnet, Mme Anne-Marie Fitoussi, M Jean-Pierre Filiâtre, M Frédéric Melmoux, M Hervé Robin.

Excusé-e-s : Mme Françoise Laurent.

Absent-e-s : Mme Christelle Empeiraire, M Claude Morin, Mme Agnès Vallon.

Secrétaire de séance : M Frédéric Melmoux.

La séance est ouverte à 20h30

Approbation du compte-rendu de la séance du 27/06/2019- Unanimité

1/ Tarifs des redevances de ski de fond saison 2019-2020.

Sont adoptés à l'unanimité des membres présents les tarifs ci-dessous

<p>1/ Forfait annuel national adulte- 210 euros- Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat. Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordique France.</p> <p>2/ Forfait annuel national jeune- 70 euros- Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat. Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordique France.</p> <p>3/ Forfait annuel Nordie Pass Alpes du Nord adulte-155 euros- Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat. Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents aux structures départementales de la région Rhône Alpes (Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme).</p> <p>4/ Forfait annuel Nordie Pass Alpes du Nord jeune- 48 euros- Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat. Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents aux structures départementales de la région Rhône Alpes (Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme).</p> <p>5/ Forfait annuel adulte- Isère/Drôme-120 euros- Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat. Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordie Isère.</p> <p>6/ Forfait annuel junior- Isère/Drôme- 37 euros- Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat. Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordie Isère.</p> <p>7/ Forfait annuel adulte COMITE D'ENTREPRISE- Isère/Drôme- 102 euros- Ce titre est réservé aux personnes prouvant l'appartenance à une association ou club sportif constitué d'un minimum de 10 membres. En 1 seul règlement. Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordie Isère</p> <p>8/ Carte annuelle site adulte- 52 euros Prévente du 01/10/2019 au 15/11/2019- 47 euros- Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat. Cette carte est valable sur les sites nordiques du Trièves et de la Matheysine.</p>	<p>9/ Forfait 7 jours consécutifs adulte- 36 euros- Valable sur les sites nordiques du Trièves et de la Matheysine 7 jours consécutifs. Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat.</p> <p>10/ Forfait 2 jours consécutifs adulte- 13 euros- Valable sur les sites nordiques du Trièves et de la Matheysine 2 jours consécutifs. Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat.</p> <p>11/ Forfait 7 jours consécutifs jeune- 13,50 euros- Valable sur les sites nordiques du Trièves et de la Matheysine 7 jours consécutifs. Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat.</p> <p>12/ Forfait séance unique accès aux pistes de ski de fond Adulte- 7 euros- Valable sur la commune d'achat, ce titre est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat.</p> <p>13/ Forfait séance unique accès aux pistes de ski de fond Jeune- 3,50 euros- Valable sur la commune d'achat, ce titre est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat.</p> <p>14/ Tarif Réduit- 6 euros- Valable sur la commune d'achat, ce titre est réservé aux groupes d'au moins 10 personnes, aux étudiants sur présentation de leur carte, aux personnes de plus de 70 ans. Ce titre est également vendu notamment lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas de proposer une qualité de piste optimale.</p> <p>15/ Séance fin de journée- 5,50 euros- Valable sur la commune d'achat, ce titre est délivré à partir de 15 heures, le jour indiqué.</p> <p>16/ Forfait scolaire- 2,50 euros- Réservé aux scolaires des départements autres que l'Isère, dans le cadre du tiers temps pédagogique, ce forfait est valable sur les sites adhérents à Nordie Isère, le jour indiqué.</p>
--	--

<p><b>17/ Forfait vendu sur pistes- 10 euros-</b> Ce forfait est réservé aux personnes qui n'ont pas acheté leur titre dans les points de vente officiels.</p> <p><b>18/ Gratuité-</b> La gratuité est accordée :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aux enfants de moins de 6 ans.</li> <li>2. Aux personnes de plus de 75 ans.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Aux scolaires (maternelles, primaires, collèges et lycées) du département de l'Isère, dans le cadre du tiers temps pédagogique.</li> <li>4. Aux moniteurs B.E. de ski de fond.</li> <li>5. Aux titulaires de la licence de la Fédération Française Handisport.</li> <li>6. Aux pisteurs secouristes et conducteurs d'engins de damage salariés sur les sites nordiques de l'Isère.</li> </ol>
--	---

## 2/ Fermeture de la décharge

Monsieur Le Maire rappelle que la réglementation impose la fermeture des décharges qui n'ont pas fait l'objet d'un dossier au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Il ressort des discussions, notamment sur l'état actuel de la zone de dépôt de Château-Méa, qu'il est nécessaire d'en restreindre l'accès.

L'accès sera limité à une fois par semaine, sur rendez-vous et en présence de l'agent technique.

Il est décidé d'engager une réflexion sur la création d'un espace de stockage de déchets inertes.

## 3/ Convention d'utilisation de la route de Mautira

Monsieur Le Maire rappelle que l'investissement pour la création de cette route s'élève à 12000€ HT.

La signature d'une convention d'utilisation de la route entre la Commune et les propriétaires privés des parcelles traversées sera nécessaire.

En cas de vente de ces parcelles, une nouvelle convention devrait alors être signée avec les nouveaux propriétaires.

Afin de pérenniser l'usage de cette route, il pourrait être utile de mettre en place une servitude par acte notarié.

Après discussion et délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur Le Maire :

- à faire procéder à l'enregistrement de la servitude par acte notarié, à charge financière de la Commune,
- à signer les conventions avec les propriétaires privés en faisant mention des actes de servitude.

## 4/ Forêt Communale : Martelages 2020

Dans l'attente de précisions sur la situation du marché du bois, la délibération est ajournée.

## 5/ Remboursement avance de frais

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les justificatifs d'avance de frais engagés par Madame Anne-Marie Fitoussi pour l'achat d'une serrure et de clés, pour un montant total de 48.20€.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- accepte à l'unanimité des membres présents le remboursement de 48.20€ à Mme Anne-Marie FITOUSSI.

## Questions diverses

- Le Conseil départemental a proposé aux collectivités de participer au Défi de la transition énergétique, par la réduction des charges liées au déperditions de chaleur par les combles perdus des bâtiments publics.

Un recensement des bâtiments de la commune a été réalisé et transmis au Département.

D'ici la fin de l'année le Département réalisera une analyse des besoins à l'échelle départementale et confirmera ou non l'éligibilité des bâtiments, ainsi que l'offre technique et financière. A l'issue de cela, la Commune décidera ou non de s'engager dans la démarche.

- Cérémonie commémorative de l'attaque des Maquis de Tréminis le 20 Octobre à 10h30 au lieu-dit La Bonce.

- Bibliothèque : Les représentants de la médiathèque intercommunale de la communauté de communes du Trièves, la professeure de l'école de Tréminis et la 2<sup>nd</sup> adjointe au Maire se sont réunis afin de mettre en place le nouveau point lecture de Tréminis. Il ne s'agira plus d'une bibliothèque relais mais d'un point lecture alimenté en ouvrages par la médiathèque.

Il sera situé dans le bâtiment de l'école communale et ouvrira selon les horaires ci-dessous :

- mercredi et samedi de 9h/12h (sauf les jours où le secrétariat de mairie est exceptionnellement fermé)
- mercredi de 14h/16.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 22h30

Le Maire,  
Frédéric AUBERT

